

NAO : 2025



3 AVRIL : FAUX DÉPART !

Une réunion NAO Salaire s'est tenue le 3 avril 2025.

Dès le départ, la Direction Générale a annoncé qu'en raison de la décision unilatérale du DG d'octroyer une augmentation générale de 1,75% au 1^{er} janvier 2025 (pour les agents privés, au titre de l'année 2024), il était à ce stade trop tôt pour avancer au titre de l'année en cours. Pour autant la direction nous a informé qu'elle menait des discussions avec les tutelles pour obtenir une augmentation générale pour 2025.

Malheureusement, comme nous pouvions nous y attendre, les 2h d'échanges n'ont servi une fois de plus qu'à faire le tour de table des desideratas des OS pour 2025 !

La CFE-CGC Métiers de l'Emploi, qui refuse de faire semblant d'être surprise, a exprimé ses demandes et priorités concernant le pouvoir d'achat 2025 à ce stade de l'année :

- **PRIORITÉ N°1 : AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES**
- **PRIORITÉ N°2 : NÉGOCIER SANS TARDER LES ACCESSOIRES DE RÉMUNÉRATION**
 - PRIME DE PARTAGE DE LA VALEUR
 - RACHAT RTT BONIFIÉES

La CFE-CGC Métiers de l'Emploi a réaffirmé l'importance pour les agents de ces éléments complémentaires.

La direction peut agir sans attendre en budgétant sur ses fonds propres ces accessoires de rémunération, en conséquence, **la CFE-CGC Métiers de l'Emploi a demandé à la DG de ne pas attendre la fin de l'année pour négocier.**



- **PRIORITÉ N°3 : TICKETS RESTAURANTS**

La CFE-CGC Métiers de l'Emploi a demandé à la DG de prendre une décision unilatérale pour appliquer l'augmentation 2025 de la valeur du ticket restaurant immédiatement.

A l'issue de la réunion, la CFE-CGC Métiers de l'Emploi a demandé expressément à la direction que la prochaine réunion de négociation ne soit convoquée qu'à condition d'avoir des réponses des tutelles.



A bientôt pour reparler de salaires !